



Peter Lewis

Greffier de la Cour pénale internationale

Allocution lors de la vingt-et-unième session de l'Assemblée des États Parties

Session plénière sur la coopération

La Haye

8 décembre 2022

Excellences,

Mesdames et Messieurs les représentants des États,

Mesdames et Messieurs,

Introduction et remerciements

- Je tiens tout d'abord à remercier un certain nombre de partenaires :
 - le Sénégal et la France pour leurs efforts inlassables et leur engagement dans la facilitation de la coopération ;
 - les Pays-Bas, notre État hôte, pour le rôle exemplaire qu'ils jouent ;
 - les pays de situation, notamment pour leur soutien opérationnel dans le domaine du protocole, de la sécurité et de la protection des témoins ;
 - tous les États qui reçoivent et répondent à nos demandes d'assistance : entre septembre 2021 et

septembre 2022, le Greffe a envoyé 324 demandes d'assistance ;

- enfin, je tiens à remercier les Nations Unies pour leur soutien continu, en particulier les missions présentes dans nos pays de situation.

Les développements survenus cette année illustrent le fait que nous entrons à présent dans une nouvelle ère de défis significatifs à relever.

Le changement de paradigme que nous constatons impliquera des difficultés et des défis encore plus importants dans le domaine de la coopération, notamment le fait :

- de déployer notre personnel dans des zones de guerre actives ;
- de travailler sur le territoire d'États non parties ;
- de devoir travailler dans un nombre croissant de langues ;
- de développer la coopération avec de nouveaux partenaires – la Cour ne sera pas en mesure de s'organiser comme elle l'a fait dans d'autres pays de situation en Afrique, où la plupart des pays ont ratifié

le Statut de Rome. La Cour devra écrire une nouvelle page de son histoire et il faudra du temps pour mettre en place un réseau de soutien permettant à la Cour de répondre aux exigences spécifiques de ces nouvelles situations.

Face à de tels défis, la Cour devra œuvrer en temps réel, sans retard ni contretemps.

Voici trois domaines qui illustrent bien les défis à relever :

- les opérations d'arrestation,
- la protection des témoins,
- et la coopération en soutien de la Défense.

[Arrestations]

- Depuis 2018, nous avons mené à bien 7 opérations de transfert, dont la plupart ont été réalisées en tenant compte des complications supplémentaires induites par la pandémie de Covid-19.
- À l'avenir, les arrestations seront encore plus difficiles à exécuter et la Cour ne pourra réussir qu'avec l'aide et le soutien actifs des États.

- Nous aurons besoin d'États disposés à partager leurs renseignements et leurs capacités opérationnelles avec la Cour.
- Les arrestations nécessitent l'élaboration de stratégies à long terme et l'intervention d'experts spécialisés afin que les mandats d'arrêt délivrés par la Cour restent une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des personnes en fuite.

[Protection des témoins]

J'en viens maintenant à la protection des témoins.

- À ce jour, 24 États ont signé des accords de réinstallation avec la Cour. À ce titre, je tiens à remercier la République tchèque qui a signé un accord la semaine dernière.
- La situation reste extrêmement compliquée.
- En 2022, nous avons, par exemple, pu réinstaller de manière permanente 13 témoins et leurs familles. Il reste toutefois 21 témoins et leurs familles en attente de réinstallation.
- Mardi, lors d'une réunion organisée en marge du présent événement, nous avons abordé ces questions avec

l'Argentine, la Suède et les États-Unis, et avec la participation du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar).

- La session technique qui suivra ce segment portera sur les leçons que nous avons tirées au cours des 20 dernières années et sur la manière dont elles pourraient nous éclairer sur les défis à venir, notamment en ce qui concerne la protection des personnes dites « initiées ».

[Droits de la Défense]

Autre domaine qui nécessitera une attention particulière à l'avenir, le soutien à la Défense s'agissant de la remise en liberté, de la remise en liberté provisoire et du financement des visites familiales.

- Il existe un important décalage entre ce que les textes juridiques prévoient et la pratique. MM. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé ont pu retourner en Côte d'Ivoire après leur libération en 2019 et leur acquittement en 2021. Pour parvenir à un tel résultat, le Greffe a dû allouer des ressources considérables, tant sur le plan financier que sur le plan des ressources humaines. Cela vient s'ajouter aux

coûts que la Cour engage en matière de réputation. Il ne s'agit pas d'un cas isolé et nous devons nous préparer de manière plus pérenne et plus structurelle à la prochaine remise en liberté qui pourrait survenir.

- La Cour a mis à jour ses accords sur la remise en liberté et la remise en liberté provisoire et vous contactera à nouveau pour entamer des négociations sur cette base.
- Nous avons pris contact avec l'ONU et un certain nombre d'États pour faire en sorte que les besoins de la Défense fassent partie de nos accords types ou que des procédures distinctes leur permettent de mener à bien leur travail d'enquête.
- Ensemble, nous avons réussi à trouver une solution plus structurelle lorsque le Fonds au profit des victimes a été épuisé. Je suis heureux d'annoncer qu'à ce jour, nous avons collecté 90 000 euros pour le Fonds cette année. Je tiens à remercier l'Allemagne, l'Irlande et l'Autriche pour leurs dons.

[Défis futurs et solutions]

En résumé, afin de relever ces nouveaux défis, la Cour a besoin des États Parties pour :

- faciliter l'accès à leurs services de renseignement et nous permettre ainsi de développer notre réflexion stratégique dans des domaines tels que l'arrestation des suspects en fuite ;
- soutenir nos opérations, notamment par une assistance en matière de transport, de prise en charge médicale et de sécurité, afin d'être en mesure de travailler dans des zones de guerre ;
- conclure des accords de réinstallation pour nous permettre de protéger nos témoins ;
- conclure des accords de remise en liberté pour respecter les droits de la Défense ;
- nous aider à développer un réseau d'experts à l'échelon mondial et poser des fondations solides sur lesquelles nous pourrions déployer des efforts de coopération.

Je suis persuadé qu'avec l'engagement indéfectible de son personnel et le soutien fort et constant de nos États Parties, la Cour parviendra à ses fins.